



Retrait certificat de résidence algérienne

Par **flopi**, le **02/07/2007** à **14:50**

Bonjour,

je suis algérien, marié depuis avril 2005.
Ma femme est française.
Aujourd'hui, je souhaite demander le divorce.

J'ai obtenu mon certificat de résidence de 10 ans en juillet 2006.
Ma carte me sera-t-elle retirée si je demande le divorce?
Ma femme peut-elle me faire retirer ma carte?

Merci par avance pour vos réponse